

DÉCLARATION CONJOINTE

SOUTIEN DE LA RÉGION DES AMÉRIQUES AU RENOUVELLEMENT DU MANDAT ET AU DÉPLOIEMENT INTÉGRAL DE LA FORCE DE RÉPRESSION DES GANGS (FRG) EN HAÏTI

*« FAIRE PROGRESSER LA SÉCURITÉ TOUT EN POURSUIVANT LES
PRÉPARATIFS EN VUE D'ÉLECTIONS CRÉDIBLES »*

Washington, D.C.
Septembre 2026

Nous, soussignés, États membres de l'Organisation des États Américains (OEA), réaffirmons notre solidarité avec le peuple haïtien ainsi que notre respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale d'Haïti. Nous demeurons attachés à des solutions pilotées par Haïti et à la mise en œuvre de la résolution AG/RES. 3051 (LVI-O/26) de l'Assemblée générale de l'OEA.

Nous exprimons notre profonde préoccupation face aux violences perpétrées par les gangs armés et à leurs conséquences pour la population haïtienne. Les pertes en vies humaines, les déplacements forcés, les violences sexuelles, le recrutement d'enfants ainsi que les entraves à l'aide humanitaire et au développement socioéconomique à long terme, appellent une action urgente et coordonnée.

Nous saluons les conclusions de la mission de haut niveau conduite en Haïti par le Secrétaire général de l'OEA, Albert R. Ramdin, du 16 au 19 août 2026. Son rapport au Conseil permanent a confirmé que la sécurité et les élections constituent des priorités urgentes et étroitement liées entre elles.

Nous exprimons notre soutien au renouvellement, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, du mandat de la Force de répression des gangs (FRG), autorisée par la résolution 2793 (2025).

Le renouvellement du mandat doit s'accompagner d'efforts visant à permettre le déploiement intégral de la FRG. Nous exhortons tous les partenaires à honorer sans délai leurs engagements en matière de personnel, de financement, d'équipement et de soutien logistique. Nous encourageons de nouvelles contributions volontaires, conformément aux capacités nationales respectives.

La FRG doit être en mesure d'appuyer la Police nationale d'Haïti et les Forces armées d'Haïti (FAd'H), en coordination avec le Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti (UNSOH) et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), et de renforcer leurs capacités, conformément à leurs mandats respectifs, afin d'obtenir des avancées visibles et mesurables en matière de sécurité. Les priorités comprennent le rétablissement de l'autorité légitime de l'État dans les zones sous le contrôle des gangs, la sécurisation de l'accès à l'aéroport et au port, le rétablissement des principaux axes de transport et la protection de la population, notamment grâce à une présence permanente de la Police nationale d'Haïti sur les sites d'infrastructures stratégiques et dans les zones reprises aux gangs.

De tels progrès, accompagnés d'efforts de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, sont essentiels pour garantir l'accès humanitaire, rétablir les services publics et créer les conditions propices au développement socioéconomique à long terme ainsi que des perspectives pour les jeunes Haïtiens, afin de remédier aux conditions qui facilitent leur recrutement par les gangs et perpétuent l'instabilité.

Toutes les opérations menées par la FRG et par les institutions haïtiennes de sécurité doivent être conduites conformément au droit international et aux normes internationales applicables en matière de droits de la personne.

En application de la résolution 2794 (2025) du Conseil de sécurité des Nations Unies, nous appelons à une action renforcée aux niveaux national, régional et international afin de prévenir le trafic illicite d'armes et de munitions vers Haïti, de freiner les flux financiers et les réseaux d'approvisionnement qui soutiennent les gangs armés, et de traduire en justice ceux qui financent les activités des gangs ou leur apportent toute autre forme de soutien matériel.

Nous soutenons le rétablissement de l'ordre démocratique et constitutionnel au moyen d'élections libres, équitables, et crédibles, organisées dans un environnement sécurisé. La situation sécuritaire doit s'améliorer tandis que les préparatifs électoraux se poursuivent. Nous encourageons le soutien à l'identification civile, à l'inscription des électeurs, à la logistique électorale ainsi que, à la demande d'Haïti, à une Mission d'observation électorale de l'OEA.

Nous appelons à une étroite coordination entre Haïti, l'OEA, les Nations Unies, la CARICOM et les autres partenaires. La Feuille de route haïtienne pour la stabilité et la paix, facilitée par le Secrétaire général de l'OEA, fournit un cadre permettant de coordonner le soutien international avec les priorités définies par les autorités haïtiennes, et d'assurer le suivi des engagements.

Nous appelons le Conseil de Sécurité des Nations Unies à renouveler le mandat de la FRG et exhortons la communauté internationale à en assurer le déploiement intégral. Haïti a besoin d'une action urgente et coordonnée ainsi que de résultats mesurables.

Déclaration conjointe signée par : Antigua and Barbuda, Argentina, The Bahamas, Barbados, Belize, Bolivia, Brazil, Canada, Chili, Colombia, Costa Rica, Dominica, Republica Dominicana, Ecuador, El Salvador, Grenada, Guatemala, Guyana, Haiti, Honduras, Jamaica, Mexico, Panama, Paraguay, Peru, Saint Kitts and Nevis, Saint Lucia, Saint Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinidad and Tobago, the United States of América, et Uruguay.